

après la guerre d'Amérique. Cette période de trouble est passée.

La 2<sup>e</sup> cause, c'est la trop grande multiplicité des petites filatures. « Petite usine, mauvaise usine » telle est aujourd'hui la règle qui impose la force des choses. Les petites usines sont destinées à disparaître. S'il y a beaucoup d'établissements fermés, il y a au total plus de broches. Donc l'industrie n'a pas diminué, seulement elle s'est centralisée, déplacée, massée dans les grandes établissements. La preuve, c'est que la France emploie beaucoup plus de coton qu'autrefois : 120 millions, 125 millions, au lieu de 80 millions. M. Meune rectifie le chiffre : c'est 100 millions au lieu de 80. L'augmentation en tout, cas est grande. Et la concentration ne peut se faire que dans chaque usine, c'est dans la production de chaque usine que se rencontre les éléments du prix de revient et non dans la production totale.

A un autre point de vue, les cotons ne doivent pas être protégés au-delà d'un certain chiffre. Cette industrie faisait la matière première d'autres industries et on n'y peut pas remédier par la protection. Passé un certain tarif (30 0/0 sur les cotons, 10 0/0 sur les tulles et dentelles) la fraude et la contrebande s'établissent.

D'ailleurs la filature n'a-t-elle pas succédé à d'autres industries. Elle a tué la filature à la main. La compensation de cette ruine, c'est le bon marché; il faut donc conserver le bon marché.

Le lin a eu son moment de prospérité au moment de la guerre d'Amérique; cette industrie souffre. Les petits établissements persistent; mais en somme, la fabrication augmente. C'est que l'industrie se concentre, la grande fabrication s'organise, précisément celle qui permet le bon marché. M. Thiers a tort de dire que nous ne pouvons pas arriver au bon marché. Nous y allons.

Il y a un fait qu'il ne faut pas dissimuler, le seul qui puisse justifier, quant aux laines, des plaintes; c'est l'augmentation de l'importation anglaise en tissus mélangés. Quelles en sont les causes? S'il y a une erreur dans le traité de commerce, elle est là.

On a couvert les cotons par un droit de 15 0/0 les laines par un droit de 100/0. La laine paraissait plus inattaquable. Or la guerre d'Amérique a fait créer les étoffes mélangées et les a vulgarisées. C'est là ce qui a préjudicié à certaines industries : les calicots et les indiennes.

Les fabriques de laine, — Roubaix, — Roubaix, — soutiennent la concurrence utilement.

Ainsi, toutes les industries sont sujettes à des transformations, qu'elles viennent des découvertes de la science ou des mouvements du goût, ou des événements politiques ou des changements naturels, comme la découverte du pétrole.

M. de Forcade conclut ensuite à l'enquête « le travail vraiment national, c'est le travail le plus productif, le plus utile. » La liberté commerciale est la grande œuvre du 19<sup>e</sup> siècle, l'œuvre de la paix et de la civilisation. — (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Picard dépose un projet de loi sur la « représentation de l'agriculture ». Ce projet demande que les comices agricoles soient élus par tous les électeurs et non point par les souscripteurs.

M. de Kératry revient sur la question d'il y a deux jours, sur « la disparition de certaines pièces soustraites des archives impériales ». Il va préciser.

M. le maréchal Vaillant s'est fait apporter chez lui, 12 par 12, les cartons contenant des documents. Cela est contraire à toutes les règles. Ces papiers concernent « la correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, les papiers de police générale et l'Empire, les dossiers de l'affaire de Boulogne. Sept pièces originales ont disparu. » — Le prince Napoléon s'est fait

délivrer aussi certains documents.

M. de Kératry demande une enquête sévère. Il ne faut pas laisser le pouvoir personnel mettre la main sur l'histoire.

M. Maurice Richard, maître des Beaux-Arts, répond : En ce qui concerne les archives, les précautions sont prises pour qu'aucun document s'égaré. Quant aux autres faits le ministre fera une enquête.

D'autre part, les ministres qui ont fait les dépôts peuvent consulter leurs documents. M. de Kératry affirme que « le tirage historique » dont il a parlé, a été fait chez M. le maréchal Vaillant pour faire disparaître certaines pièces. (Murmures.)

On revient à l'ordre du jour. M. Justin Durand rectifie une allégation de M. de Forcade relative à l'exportation des vins du Midi.

M. le baron Lespérut à son tour rectifie : les monteurs appartiennent aujourd'hui à la petite propriété. On a un père communal. Quant aux fers, M. Lespérut nie le chiffre de 73 allégué par M. de Forcade comme le taux de la protection par tonnes. Mais pour les fers au bois, qui coûtent le double, le droit n'est que de 15 %. M. le baron Lespérut plaide la cause des fers au bois, qui ne sont pas des fers de luxe. C'est une industrie importante et qu'on a tuée.

M. Deseilligny répond que la situation des fers au bois a été surtout modifiée par l'introduction des minerais d'Afrique (Mokla-el-Hadid) et d'Espagne qui permettent de faire presque de l'acier avec les fers au coke. Cependant M. Deseilligny pense qu'il n'est pas bon que par les admissions temporaires on introduise des fers au bois pour faire sortir des fers au coke. C'est pourquoi il accepte les décrets du 10 janvier. Mais la cause principale de la souffrance de ces industries, c'est que les fontes au coke font aujourd'hui de bons fers au coke. M. Thiers conteste que les transformations scientifiques soient la véritable cause des souffrances de l'industrie. Il demande qu'au lieu de discuter la question des décrets on discute demain les traités de commerce. Cela convient d'autant plus que si on ne dénonce pas le traité, on peut au moins ouvrir des négociations pour modifier certains tarifs. Il demande donc que demain on discute la question des traités de préférence à celle des décrets du 10 janvier.

— Alors M. Thiers parlera demain.

L'ordre de la discussion ainsi réglé, le président donne connaissance d'un ordre du jour motivé présenté par les signataires de l'interpellation libre-échangiste. Cet ordre du jour demande la nomination d'une commission d'enquête de 27 membres. M. Thiers fait remarquer qu'il faudrait laisser au gouvernement le temps d'étudier le mode d'enquête. M. le ministre du commerce dit que « la discussion qui s'est engagée est le commencement de l'enquête. » Le gouvernement désire l'enquête dont il attend la justification des traités de commerce et l'indication des mesures à prendre. Elle habituera de plus en plus le pays à traiter lui-même ses affaires; habitude nécessaire à un pays de suffrage universel. Quel sera le rôle du gouvernement dans l'enquête? Il laissera à tous les témoins la plus entière liberté; mais il y sera présent.

Quel sera le mode? le gouvernement apportera un projet de loi qui sera la reproduction des tarifs actuels; il prend ce point de départ pour laisser à la Chambre toute liberté, toute initiative, et après l'enquête, les tarifs seront débattus par le Sénat et le Corps législatif et alors le pays tout entier devra les accepter. Les signataires de l'ordre du jour motivé, acceptent le renvoi après la discussion des traités.

M. Dupuy de Lôme réclame la priorité sur la discussion des décrets.

M. Paulmier fait remarquer que les

délais du traité expirent le 4 février, il y a donc urgence.

M. Brame appuie M. Paulmier.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

La suite de la discussion est renvoyée à demain. Le Président, M. Mége, propose aussi de mettre à l'ordre du jour le projet de loi relatif à un supplément de crédit à la ville de Paris. — On proteste.

Creuzet insiste pour qu'on vote la loi demain. Il y a des engagements pris, qu'on ne peut pas renvoyer à Vendredi.

M. Jules Ferry demande que le projet de loi soit fixé à vendredi; plus on aura de temps pour examiner le projet de loi, plus la discussion sera concise.

M. Creuzet fait remarquer que la Commission a réservé tous les principes, qu'il n'y aura donc pas de discussion. La discussion est fixée à demain.

M. J. Favre fait remarquer qu'il n'est pas bon de couper ainsi la discussion économique. M. le président Mége répond qu'il y a un vote acquis.

La séance est levée. Toutefois M. Ferry et plusieurs de ses collègues protestent. « Nous répondrons en traitant à fond toutes les finances de Paris. Cela durera trois jours. »

**La Grève du Creuzot**

Les dernières nouvelles du Creuzot annoncent que la nuit du 24 et la journée du 25 ont été très calmes. Les ouvriers sont restés au travail dans les proportions habituelles. Lundi soir une réunion privée a eu lieu chez Assy. On a discuté la question de la caisse de prévoyance.

Quelques journaux ont parlé de soldats qui auraient manqué à leurs devoirs en participant avec les insurgés du Creuzot. Cette nouvelle a été rapportée d'une manière inexacte. Lorsque la grève fut déclarée, on fit venir sur les lieux un régiment d'infanterie de Lyon et le 7<sup>me</sup> régiment de lanciers en garnison à Moulins. Comme le départ avait été précipité, les troupes, dans le premier moment, prirent leur subsistance en ville au moyen de leur prêt, qui leur avait été remis avant de partir, mais bientôt les choses reprirent leur cours naturel et on organisa les ordinaux. Quatre lanciers, mécontents de la nourriture, renversèrent la marmite, comme on dit en terme militaire, et, pour ce fait, furent condamnés disciplinairement à quinze jours de prison et envoyés à Lyon pour y subir leur peine. L'affaire est complètement étrangère à la politique. L'esprit de la troupe est excellent; plusieurs soldats ayant reçu des propositions de la part des organisateurs de la grève, les ont rejetées avec indignation, déclarant qu'ils étaient décidés à accomplir leur devoir.

**Conseil Municipal de Roubaix.**

(Suite.)  
Frais d'impression de l'inventaire des archives.

M. LE MAIRE fait une communication ainsi conçue :

Messieurs,

Sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, le Conseil municipal a voté, en 1866, l'impression de l'inventaire des archives de Roubaix dont la rédaction due à M. Théodore Leuridan a obtenu les éloges de Son Excellence. Aucun prix n'étant stipulé d'avance, une somme de 400 fr. a été portée au budget pendant plusieurs années sans que l'imprimeur ait fait connaître ce qui lui était dû. Mais, il y a deux mois, M. Paul Dupont, imprimeur à Paris, nous a envoyé une facture de fr. 2218.75. Des réclamations lui ont été faites à ce sujet; il y a répondu que le prix a été fixé pour les départements, les communes et les Hospices à 64 francs

par feuille d'impression : or, l'ouvrage à 26 feuilles 1/2 soit fr. 1686 00

Qu'il y a eu des frais supplémentaires de corrections	311 25
Des couvertures de volumes et de livraison	44 00
Les titres et rapports à l'Empereur	120 00
Les frais d'assemblage, de brochage et d'expéditions	37 50
<b>Total</b>	<b>fr. 2218 75</b>

Il faut remarquer, toutefois, que cette somme s'applique à une quantité de quatre cents exemplaires dont une dizaine seulement nous ont été envoyés, les autres devant être mis en vente dès que les inventaires des autres villes seront aussi imprimés. En raison de cette circonstance, nous vous proposons de payer à compte de fr. 1000 en laissant à l'éditeur le soin d'établir un compte définitif après la vente de l'ouvrage.

M. L. ECKMAN sollicite la bienveillance de l'administration en faveur de la société d'Emulation qui vient de se fonder à Roubaix.

M. LE MAIRE répond que cette demande peut-être examinée par la commission du budget. Il prie, en conséquence M. Eckman de vouloir bien lui remettre une note qui sera soumise à son appréciation.

Le Conseil vote ensuite le crédit demandé par le rapport.

**Offre de la rue des Filatures.**  
M. LE MAIRE fait une autre communication :

Messieurs,

Les propriétaires de la rue des filatures demandent par la lettre ci-jointe signée Dillies frères, Lepoutre et C<sup>e</sup>, A. Derville, Grymonprez-Raepsart et Auguste Lepoutre pour la société de consommation, le classement de la rue des Filatures depuis la rue des Longues Hâges jusqu'à la rue Saint-Jean, au nombre des voies publiques de la ville. Ils nous offrent à cet effet l'abandon gratuit du sol de la dite rue, ainsi que le pavé et l'aqueduc qu'ils y ont fait contruire.

La commission de la voirie est invitée à examiner cette question.

**Projet de bail pour le droit de place sur les marchés.**  
M. LE MAIRE fait une troisième communication :

Messieurs,

Le bail pour la perception du droit de place aux foires et marchés doit expirer le 31 décembre de cette année. De nouvelles conditions doivent être posées dans l'acte et nous réclameons le concours du conseil municipal pour résoudre les difficultés que présente ordinairement tout changement de régime.

A cet effet, nous vous proposons de nommer une commission qui, de concert avec les membres de l'administration, s'occupera de la rédaction du projet dont il s'agit.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Dubar-Ferrier, Dubarçq, Amédée Prouvost, Dellebecq-Desfontaines et Louis Watine.

**Cession de terrain rue de l'Hommelet.**  
M. LE MAIRE fait une quatrième communication :

Messieurs,

Le sieur Millecamp, propriétaire d'un terrain situé dans la rue de l'Hommelet, ayant demandé l'alignement à effet de bâtir sur ledit terrain, nous expose qu'en exécution du plan général des alignements de la ville, il doit abandonner à la voie publique environ 60 mètres carrés lesquels lui ont coûté, suivant contrat joint à sa demande, 30 francs du mètre. Dans le cas où nous trouverions le prix trop élevé, ce propriétaire propose de s'en rapporter à une expertise contradictoire.

Nous pensons que vous approuverez ce moyen de terminer l'affaire, et que vous nous autoriserez à nommer un expert pour la ville.

Le Conseil autorise l'administration à faire procéder à l'expertise de l'indemnité réclamée par le sieur Millecamp, rue de l'Hommelet pour cession de terrain par voie d'alignement.

**Demande de nouvelles églises.**  
M. LE MAIRE donne lecture d'une lettre relative à la demande de nouvelles églises :

Messieurs,

Nous venons de recevoir de MM. les doyens et curé de cette ville la lettre ci-jointe dont nous allons vous donner lecture :

« Monsieur le Maire,  
Messieurs les Adjoints,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

» Nous, soussignés, Doyens et Curé de la ville de Roubaix, avons l'honneur d'appeler votre attention sur l'insuffisance de nos églises. Chaque dimanche des milliers de paroissiens sont dans l'impossibilité de trouver place, et chaque jour de fête beaucoup d'ouvriers, qui ne sont, libres qu'alors, ont le regret de s'en retourner sans avoir pu s'approcher des sacrements. Il serait donc urgent d'aviser aux moyens de construire de nouvelles églises.

« Nous sommes habitués, Messieurs, à admirer votre dévouement aux intérêts de la cité. Aussi venons-nous avec pleine confiance vous prier de vouloir bien nommer une commission à l'effet d'étudier cette question si importante.

« C'est avec le plus grand empressement que nous nous mettrons à la disposition de Messieurs les membres de la commission, pour leur communiquer nos desirs et nos vues, et pour les aider de tout notre pouvoir.

» Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

» A. Herrengt, doyen de Notre-Dame, Berteau, doyen-curé de Saint-Martin, Gonthier, curé de Sainte-Elisabeth.

» Roubaix, 9 novembre 1869. »

Assurément, Messieurs, nous comprenons tous la nécessité de faire droit à la demande de Messieurs les doyens et curé de cette ville et les motifs qu'ils invoquent ont toutes nos sympathies; mais avant de se livrer aux études qu'exige une œuvre aussi brillante que belle, il est un point qu'il convient de déterminer, c'est la question des voies et moyens. A cet effet nous vous proposons de renvoyer cette demande à la commission des finances.

Le conseil charge la commission des finances à laquelle s'adjointront MM. Letocat-Duvillier et Guillaumé-Lefebvre, avec le concours de M. les doyens et curé, d'examiner le moyen de donner à cette demande une solution favorable.

(La suite à un prochain numéro)

**Chronique locale & départementale**

Voici la réponse de M. Johnston à la lettre de M. Brame et Pouyer-Quertier que nous avons donnée hier :

Paris, 25 janvier 1870.

A messieurs Jules Brame, député du Nord, et Pouyer-Quertier, ancien député.

Messieurs,

Votre proposition est étonnante, car voici en quoi elle consiste : faire apprécier par un jury des paroles que je n'ai pas prononcées, et, dans le cas où ce jury tiendrait pour faux des arguments qui ne sont pas les miens, circonstances atténuantes, comme une poissarde en gognotte.

Il paraît que c'est une grande artiste... pour les titis et les petits crévés.

Remontant à une classe plus élevée et plus lettrée, la question est la même; dans une autre mesure, le rôle de cette classe, doit être un encouragement donné à une entreprise ayant pour but; les plaisirs de l'intelligence, et une dérivation à l'abrutissement, résultat d'habitudes grossières et funestes, — cet exemple serait profitable à tous. —

Pour conserver le théâtre, il faut mettre à même l'administration de faire ses frais. — Question brutale, mais capitale.

Il lui faut donc l'appui moral... et physique, pécuniaire de la classe aisée.

D'un autre côté, il faut à cette partie du public, l'attrait d'œuvres littéraires et une troupe capable de les interpréter.

Or, jamais, depuis que le théâtre existe, ces conditions n'ont été mieux remplies que cette année, et dans de plus larges proportions.

Je ne donne pas ici seulement une opinion personnelle, mais l'opinion générale des habitués, appuyée de celle des étrangers : la troupe est bonne, très bonne, de grands efforts ont été faits par l'administration pour satisfaire le public.

**Causerie sur le théâtre.**

La direction du théâtre continue à déployer une activité intelligente, pour donner autant d'attrait que possible aux représentations qui se succèdent, avec une grande variété et un bon choix de pièces nouvelles.

Après le succès de *Frou-Frou*, c'est la *Belle affaire*.

Cette dernière œuvre, bien qu'elle n'ait pas fait autant de bruit que l'autre, est certainement mieux conduite, plus logiquement faite; elle a plus d'unité, elle reste franchement comédie.

*Frou-Frou* a le défaut de tourner trop brusquement au drame.

La *Belle affaire* est une bonne étude intime; c'est l'éternel conflit entre les belles-mères et les gendres. M. Cadot a su faire du neuf avec un vieux sujet, tant il a mis de détails fins, spirituels et amusants.

La pièce est interprétée, enlevée, avec un ensemble complet, par MM. Caliste, Mentor, Chatillon, Mauny, MM<sup>es</sup> Olivier-Gross, J. Lafosse, Houdières, etc.

Encore un gentil vaudeville bien joué par M. et M<sup>me</sup> Chatillon : *Un bal à émotion*.

Le *Joueur de flûte*, opérette rondement menée, bien chantée par M<sup>me</sup> Chatillon, Tavernier et M. Fournier. Quant à M. Caliste, il est tout simplement magnifique — je l'ai dit.

J'ai à m'excuser, non d'un oubli, mais d'un retard à mon appréciation sur l'orchestre; — je suis dans mon tort — car il mérite une mention toute particulière. M. Tavernier est mieux qu'un chef sachant conduire des instrumentistes; c'est un excellent musicien dans la large acception du mot, un compositeur distingué; on parle, dans les coulisses, d'une opérette dont il a fait la musique, dont M. Chatillon a écrit le libretto. Soit dit en passant, M. Chatillon est un charmant poète; il le prouvera sous peu.

M. Tavernier a trouvé à Roubaix des éléments, empruntés pour la plupart à l'excellente musique de la *Grande Harmonie*, dont il a pu obtenir les bons solistes : MM. Barré, Câteau, et d'autres dont j'ignore les noms. Les instruments à cordes sont bien représentés; il faut signaler tout particulièrement le chef d'attaque, le premier violon, M. Willems; outre un talent réel, il montre un véritable dévouement; toujours il a été et est à son poste; M. Knorr, enfin d'autres encore dont il faut louer le zèle.

Les *Pantins de Violetta*, le *Joueur de flûte*, ont dû une bonne partie de leur succès à l'orchestre.

Avec ces éléments de succès — on aurait pu espérer un public plus nombreux; il existe un bon nombre d'habités fidèles — ils manquent rarement — Grâce à la composition exceptionnelle de la troupe, au réper-

toire, on devrait espérer des salles mieux remplies.

Tous les genres que comporte le théâtre de Roubaix : drame, comédie, vaudeville, opérette, sont rendus avec une grande supériorité, même sur beaucoup de grandes villes. J'ai entendu des Lillois affirmer avoir vu certaines pièces mieux jouées à Roubaix qu'à Lille.

Nous avons effectivement ici des artistes réellement remarquables; je ne parle plus de M. Caliste; il serait remarqué sur plus d'une grande scène; il n'existe pas beaucoup de jeunes-premiers rôles, en province, de la force de Mme Caroline Bréon, et d'ingénuités comme Mlle J. Lafosse; Mme Chatillon est une chanteuse capable;

M. Mentor est un artiste de talent, comprenant et composant un rôle avec autant de consciencieux travail qu'intelligence, M. Mauny a plus de talent qu'il ne le croit lui-même peut-être, il a le *vrai comique*. M. Chatillon a de la verve et de l'entrain; je ne puis les citer tous, mais l'ensemble est celui d'une troupe, de ce qu'on nomme au théâtre, une *villie d'ordre*.

Le lecteur me permettra quelques observations en faveur de la direction; ce n'est pas un acte de complaisance, c'est un acte de justice et de bonne foi. On donne pour

raison de l'abstention d'une certaine partie du public l'emplacement défectueux du théâtre. Certes, mieux vaudrait qu'il fût sur la Grand-Place.

Je ferai observer que dans beaucoup d'autres villes, où le théâtre est très suivi, à Dunkerque par exemple, la salle est loin d'être au centre. En attendant l'érection d'une salle municipale, on peut se contenter de celle qui existe.

Tel qu'il est, le théâtre est convenable, la salle est franchement décorée; l'administration, il faut lui rendre cette justice, a fait cette année de grands sacrifices. On doit savoir gré en outre à celui qui a implanté à Roubaix, un genre de plaisir intelligent jusqu'alors absent.

On pourrait espérer une compensation aux sacrifices accomplis.

Au théâtre de Roubaix on doit un changement moral et salubre dans les habitudes des ouvriers, d'un certain nombre au moins, ils dépendent en famille, au spectacle, comme ils disent, ce qu'ils jetteraient aux comptoirs de dix cabarets, aux cafés-concerts, institution excellent en principe, mais qui devient parfois du but, par une impulsion inintelligente et par l'exécution d'œuvres malsaines, vulgaires, qui sont loin de présenter des leçons de goût et de morale. J'écarte toute individualité; je parle en général.

Thérèse, la déesse du genre, à une autre époque, eu été admirée tout au plus, avec des

circonstances atténuantes, comme une poissarde en gognotte.

Il paraît que c'est une grande artiste... pour les titis et les petits crévés.

Remontant à une classe plus élevée et plus lettrée, la question est la même; dans une autre mesure, le rôle de cette classe, doit être un encouragement donné à une entreprise ayant pour but; les plaisirs de l'intelligence, et une dérivation à l'abrutissement, résultat d'habitudes grossières et funestes, — cet exemple serait profitable à tous. —

Pour conserver le théâtre, il faut mettre à même l'administration de faire ses frais. — Question brutale, mais capitale.

Il lui faut donc l'appui moral... et physique, pécuniaire de la classe aisée.

D'un autre côté, il faut à cette partie du public, l'attrait d'œuvres littéraires et une troupe capable de les interpréter.

Or, jamais, depuis que le théâtre existe, ces conditions n'ont été mieux remplies que cette année, et dans de plus larges proportions.

Je ne donne pas ici seulement une opinion personnelle, mais l'opinion générale des habitués, appuyée de celle des étrangers : la troupe est bonne, très bonne, de grands efforts ont été faits par l'administration pour satisfaire le public.